

n° 2023 T 32

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU  
STATIONNEMENT**



*modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999*

*Le Maire de la Commune de Métabief,*

*Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,*

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu La demande en date du 08/06/2023, émanant de la société TPHD, représentée par Monsieur CHAGROT Emmanuel, en vue de réaliser les travaux de viabilisation de trois logements accolés,*

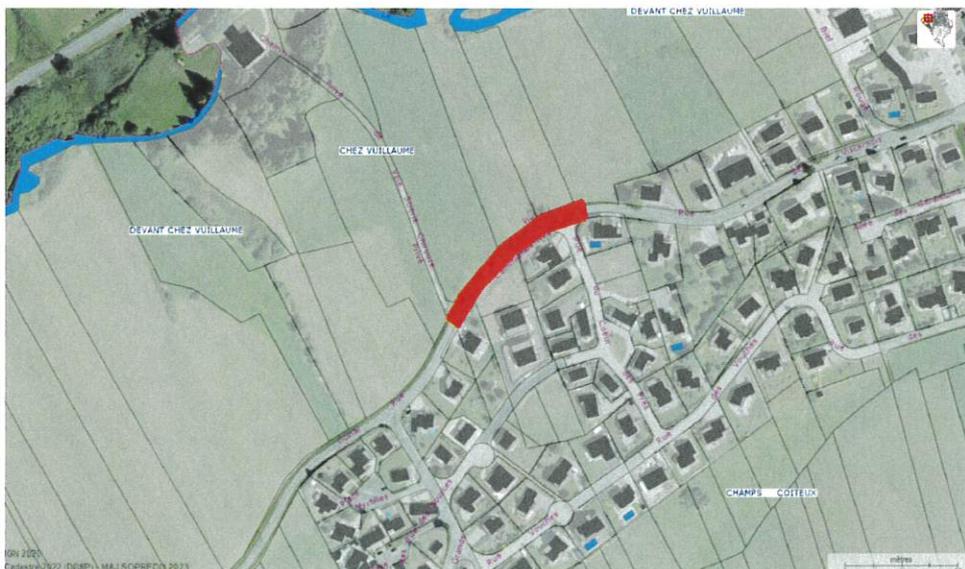
*Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet endroit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,*

**ARRÊTE :**

**Article 1. - CIRCULATION RUE DES VISCERNOIS**

La circulation sera modifiée comme suit sur la rue des Viscernois, à compter du 10 juillet 2023, et pendant 15 jours :

- Circulation dans les deux sens, sur demi-chaussée, alternée par des feux tricolores



## **Article 2 : SIGNALISATION**

Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée des travaux.

## **Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE**

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief , le 12/06/2023

Le Maire,  
Gérard DEQUE



Copie à :

- Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs